

## Qu'au moins AMISOL serve à quelque chose !

Le 20 novembre de cette année, Amisol était à nouveau à l'audience de la Cour d'Appel de Paris après l'arrêt de la Cour de Cassation de juin, la décision sera connue le 05 février 2015.

Ce délai, long devrait, permettre d'aller au fond des choses, de rendre la justice.

Le même jour, en Italie, à Rome, une décision terrible « crucifiait » les survivants d'Eternit, et, « crachait » sur les tombes de ses morts, en déclarant le crime prescrit : après l'horreur économique, l'horreur judiciaire. **Le pire est donc toujours possible.**

Nous mêlons notre indignation sans limite, à celle des victimes italiennes. Nos luttes sont les mêmes, elles s'épaulent et tissent nos résistances solidaires.

A Clermont, les victimes d'Amisol sont toujours dans cette démarche de justice, de respect, de prévention. Parce que la vie, nos vies valent mieux que leurs profits, nous voulons **qu'au moins Amisol serve à quelque chose.**

La société (ses gouvernants) invoque souvent « le trouble à l'ordre public » pour justifier ses actions lorsqu'elle se sent dérangée. Dans le cas d'Amisol, ses dirigeants ont bafoué les lois jusqu'au dernier jour causant autant de victimes, sans la moindre sanction jusqu'à ce jour. Là l'ordre public n'est-il pas troublé ?

Marc Trévidic, juge anti-terroriste disait :

**« Je n'ai jamais vu un terroriste tuer autant de personnes que les logiques économiques sordides ont pu le faire dans l'affaire de l'amiante ».**

Et pourtant la question se pose toujours, aujourd'hui, les ouvriers d'Amisol auront-ils droit à la justice ? La société doit demander des comptes à Monsieur Claude CHOPIN, PDG d'Amisol et héritier des bénéfices de l'amiante, nous sommes **ses victimes et son héritage.**

Le message de soutien des victimes d'Eternit Bourgogne, exprime parfaitement les choses :

**« Ils se sont remplis les poches et nous ont rempli les poumons.  
Ils ont rempli leur compte en banque et nous avons rempli les cimetières.  
Ils ont joué avec notre santé maintenant ils jouent avec la justice. »**

Nous attendrons donc le 05 février 2015 toujours solidaires et déterminés.

Amisol et les luttes des victimes ont obligé l'interdiction du poison.

L'histoire a condamné les marchands d'amiante, les a qualifiés de marchands de morts.

Les vies ouvrières sacrifiées sur l'autel du profit ne pourront pas toujours être considérées comme de banals accidents, pour lesquels les employeurs sont assurés.

Qui peut nier que nous sommes en présence d'authentiques crimes industriels : les crimes passionnels du profit. La justice finira t'elle par les qualifier, la société par les reconnaître pour qu'enfin la prévention, la vie l'emportent toujours sur « la folle urgence du profit ».

Notre avenir civilisé passe aussi par cela.